

## Questions relatives à l'environnement

### Protection de la santé contre les menaces liées aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique

Le Conseil exécutif,

Notant le rapport du Directeur général sur les récentes activités de l'OMS dans le domaine des effets sanitaires des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et sur son association aux travaux concernant le "programme d'action pour le climat";<sup>1</sup>

RECOMMANDE à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les activités de l'OMS concernant les effets sanitaires des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et sur son association aux travaux sur le "programme d'action pour le climat";

Rappelant les résolutions WHA46.20 et WHA48.13 sur l'approbation de la stratégie mondiale de l'OMS pour la santé et l'environnement, en application du programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, et sur les efforts de lutte, déployés par l'OMS, contre les maladies infectieuses nouvelles, émergentes et réémergentes associées à la mobilité accrue des populations, aux changements mondiaux de l'environnement et à l'extension de la pharmacorésistance;

Consciente de la grave menace que fait peser sur l'environnement et la santé l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique consécutif aux émissions de chlorofluorocarbures et d'autres gaz utilisés pour la réfrigération et à d'autres fins industrielles, qui détruisent la couche d'ozone et qui pourraient accroître l'incidence des problèmes de santé liés au rayonnement ultraviolet comme les mélanomes, les cancers cutanés autres que les mélanomes, les troubles immunitaires et les carences nutritionnelles;

Egalement consciente que les conséquences de ces phénomènes pour la santé et le bien-être de l'humanité doivent être considérées dans le contexte global des autres changements mondiaux de

---

<sup>1</sup> Document EB101/20.

l'environnement dont beaucoup sont liés entre eux, comme la désertification, la déforestation, la pollution transfrontalière de l'air et de l'eau et la perte de la biodiversité;

Reconnaissant le rôle de chef de file joué par l'OMS, en collaboration avec l'OMM et le PNUE, pour porter les graves menaces sanitaires potentielles dues à ces phénomènes environnementaux planétaires à l'attention de la communauté internationale grâce aux moyens fournis par le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

1. APPROUVE la participation de l'OMS au "programme d'action pour le climat" mis sur pied par l'OMM, le PNUE, l'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), la FAO et le Conseil international des Unions scientifiques pour traiter de manière plus efficace les questions liées au climat entre les organisations intergouvernementales et internationales appropriées;

2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) à examiner les menaces potentielles pour la santé liées aux changements climatiques et aux autres facteurs concernant les changements mondiaux de l'environnement et à en tenir compte dans la planification nationale pour le développement durable;

2) à examiner, chaque fois que cela s'impose, de nouvelles approches pour faire face à ces menaces par une plus large utilisation des prévisions météorologiques et climatiques dans la lutte contre la maladie;

3) à adopter, le cas échéant, d'autres stratégies pour faire face aux conséquences sanitaires des changements climatiques et des autres facteurs concernant les changements mondiaux de l'environnement;

4) à améliorer la prévention des effets sur la santé liés aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique par une intensification des programmes et mesures de sensibilisation du public;

5) à encourager la recherche appliquée et le renforcement des capacités dans l'ensemble de ces domaines;

3. PRIE le Directeur général :

1) de renforcer encore les relations de l'OMS avec l'OMM et les autres organisations appropriées du système des Nations Unies afin de poursuivre les efforts internationaux visant à comprendre la corrélation entre le climat et la santé et la recherche de moyens d'atténuer les effets sur la santé publique des changements mondiaux de l'environnement;

2) de réunir des informations épidémiologiques sur les risques sanitaires liés au climat et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, de les examiner et de les rendre accessibles aux responsables politiques et aux établissements de recherche dans les Etats Membres;

3) de poursuivre l'évaluation des besoins et des priorités de la recherche dans le domaine des risques liés au climat et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique pour la santé et l'environnement, et de promouvoir d'autres recherches dans ce domaine, notamment à l'appui de meilleures stratégies pour répondre aux besoins au niveau national, en coopération étroite avec les services météorologiques;

4) d'obtenir pour ces activités, par le biais de contributions volontaires, des ressources humaines et financières adéquates en consultation avec les autres organisations concernées et les membres intéressés de la communauté des donateurs.

Seizième séance, 27 janvier 1998

EB101/SR/16

= = =